

Inondation chez AMETIS : 20cm d'eau dans les locaux de production suite à un gros orage

Je conseille vivement en cas de sinistre de se faire assister par un Expert d'Assuré. »

Richard Dabriou, Cogérant de la société Ametis

En juin 2012, la société Ametis fait appel à une société d'Experts d'Assurés, à la suite d'un sinistre: l'inondation des locaux professionnels par un orage violent. « *C'est presque un torrent qui s'est précipité dans notre atelier, laissant 20 cm d'eau et pas mal de désordres, non seulement dans l'atelier lui même, mais aussi dans le local destiné au personnel* » dit Richard Dabriou, cogérant.

Ametis est satisfait de l'intervention de la société Anteac pour plusieurs raisons: Monsieur Pérot s'est rendu sur place rapidement, donnant des conseils avisés et nous permettant de reprendre notre activité tout en conservant les preuves du sinistre.

Lors de la visite de l'expert de l'assurance, il était aussi à nos côtés donnant les explications nécessaires. Il nous avait fait préparer le rendez vous et connaissait son dossier.

En effet l'activité de la société Ametis est particulière : nous collectons et revalorisons les cartouches vides d'impression (laser et jet d'encre) les trions et démantelons en vue de récupérer les différentes fractions valorisables destinées au marché du recyclage de matières premières. Ce qui veut dire que notre matière première est un déchet industriel, augmenté de coûts de transports. De plus, une fois contaminées par de l'eau, ces cartouches sont inutilisables et doivent être éliminés réglementairement comme déchets dangereux, à des coûts très onéreux.

Comment faire indemniser une détérioration de matière première constituée de déchet industriel ?

En début d'expertise, à écouter l'expert de l'assurance, c'est tout juste si nous ne l'avions pas dérangé pour rien : Matière première sans valeur, peu ragoutante... dont il s'imaginait qu'il suffisait de la mettre à la décharge publique pour s'en débarrasser., une production repartie très rapidement, bref des préjudices peu patents.

Et pourtant...il existait des chefs de préjudices, et des garanties à activer

À la fin de la visite d'expertise et grâce à l'expert d'assuré, les cubages avaient été estimés, contrôlés, ainsi que les différents devis de transports et d'élimination réglementaire, recueillis au préalable, et un accord d'indemnisation nous satisfaisant était signé entre les parties. Très vite, la société Ametis a été indemnisée pour les différents chefs de préjudices : perte d'exploitation, perte de matière première et destruction de marchandises.

Rapidité de l'indemnisation

« Seuls, nous n'aurions pas réussi à nous préparer ni à prouver nos préjudices : l'expertise des dommages va vite, quand on n'est pas familier du processus. Il y a beaucoup d'information qu'il faut donner, au bon moment, et donc qu'il faut avoir préparé. Je n'étais pas conscient, notamment, de la rapidité du règlement, vitale pour nous, règlement qui aurait pu s'enliser sans expert d'assuré.

Derrière les échanges entre experts, dont je n'ai perçu que la surface, je devine qu'il y a beaucoup d'enjeux, qui doivent se traduire par plus ou moins d'indemnisation. Je suis très satisfait de la société Anteac, et Je conseille vivement en cas de sinistre de se faire assister par un Expert d'Assuré»

Richard Dabriou,
Cogérant de la société Ametis

